

# **AVIS PUBLIC**

## **Demande de dérogation mineure**

### **Demande no 2021-04**



À la séance ordinaire qui sera tenue par vidéoconférence le **9 mars 2021**, à 19h30, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

### **DÉROGATION MINEURE NO 2021-04 : LOTS 2 068 264, 3 354 222 ET 3 354 223** **(100, RUE HUOT)**

La demande vise à permettre :

- L'agrandissement, pour une partie du bâtiment principal de 12' x 14', avec une marge de recul avant de 4,50 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- L'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 3 mètres au lieu de 4,5 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- L'aménagement de deux nouvelles entrées charretières, pour un total de 4 au lieu d'un nombre maximal de 2 tel que prescrit à la réglementation;
- Que la largeur d'une des nouvelles entrées charretières soit de 41,50 mètres au lieu de 12 mètres tel que prescrit à la réglementation.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-074 du 2 octobre 2020, une consultation écrite de 15 jours est tenue à compter de ce jour concernant la demande de dérogation mineure no 2021-04. Toute personne qui veut ainsi donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

La décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure sera rendue à la séance du 9 mars, à la lumière des recommandations du CCU et des avis, commentaires et/ou oppositions reçus par la Ville au cours de la consultation écrite de 15 jours annoncée par le présent avis.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 19 FÉVRIER 2021.

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière  
/sb